

# Montpellier conseille Bruxelles



Messieurs Rufin Grijp, Ministre de l'Economie de l'Exécutif de la région Bruxelles-Capitale et Patrick Geneste, Président de l'association Montpellier-Technopole, ont signé ce 31 Octobre à Montpellier, un contrat d'un an portant sur une mission de conseil et d'assistance pour la conception et la création d'une technopole à Bruxelles. Une mission belge forte de dix-huit membres a séjourné du 29 au 31 Octobre 1990 à Montpellier. L'occasion de faire plus ample connaissance avec l'organisation mise en place par Montpellier L.R. Technopole et de démarrer le processus de collaboration. Les membres de la délégation ont particulièrement été intéressés par les liens existants entre économie, matière grise et recherche. Cette structuration du tissu montpelliérain, élément moteur de la croissance, a totalement convaincu.

Les membres de la délégation Bruxelloise et l'équipe Montpellier L.R. Technopole.



De gauche à droite, Georges Frêche, Député-Maire, Président de Montpellier-District, Rufin Grijp Ministre de l'Economie de l'exécutif de la région de Bruxelles-Capitale et Patrick Geneste, Président de Montpellier L.R. Technopole.

## Eurosud Technopole

Georges Bogaerts pour la partie belge et Joseph Lorang, responsable de transfert de savoir-faire en développement économique au sein de la structure Eurosud-Technopole, assureront la réalisation opérationnelle de cette mission. Eurosud Technopole est une société de conseil en organisation économique incluant toute prestation d'expertise, d'analyse, de relations publiques, de conseil en marketing, commercialisation et formation, elle se place sur un marché porteur à la fois en France et au niveau international.

Elle prend en charge :

\* L'accueil des visiteurs : l'impact du projet technopolitain montpelliérain se traduit par une multiplication de visites de délégations.

\* Le développement du tourisme d'affaires : l'intérêt suscité par les réalisations de Montpellier L.R. Technopole en font des produits de tourisme d'affaires. Inclus dans les programmes de tour-opérateurs et d'agences de voyages à motivations économiques en Europe, ils sont susceptibles d'être commercialisés.

